



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES



Construisons
notre avenir
en Grand

ANNEXE N°12

BILAN DE LA CONCERTATION ET DE LA CONSULTATION REGLEMENTAIRE

VERSION ADOPTEE LE 22 NOVEMBRE 2019

Table des matières

La concertation du SRADDET : d'une obligation nationale à une construction régionale .	1
1. Un contexte législatif national	1
2. Une démarche de co-construction plus qu'une concertation	1
3. Des documents communicants et pédagogiques	2
Une concertation adaptée à chaque étape du projet : diagnostic, stratégie, fascicule	3
1. Elaboration du RAPPORT du SRADDET : diagnostic territorial et stratégie du Grand Est.....	3
Les séminaires de co-construction de 2017	3
Les Rencontres territoriales du SRADDET	5
Une consultation citoyenne en ligne.....	5
2. Elaboration du FASCICULE du SRADDET.....	6
La concertation sur le fascicule, un sujet plus technique qui nécessitait une autre forme de concertation.....	6
Une stratégie réorganisée en deux axes : plus impactante pour répondre aux enjeux du Grand Est.....	6
Une co-construction tout au long de l'élaboration du projet... ..	6
1. Une concertation régulière par des réunions réseaux.....	6
2. Des grands événements pour marquer les temps forts du SRADDET.....	7
3. La consultation transfrontalière.....	7
Des rencontres tournées vers l'information et la sensibilisation aux enjeux du SRADDET 7	7
La consultation réglementaire : un apport riche pour la finalisation du SRADDET	8

La concertation du SRADDET : d'une obligation nationale à une construction régionale

1. Un contexte législatif national

La loi NOTRé (Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015) a demandé aux Régions de se doter d'un Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) intégrant de nombreux schémas existants (tels que les SRCE, SRCAE, SDTN...). Le SRADDET est donc le « schéma des schémas » : un schéma transversal puisqu'il intègre les thématiques suivantes :

- Aménagement des territoires ;
- Energie ;
- Biodiversité et eaux ;
- Transports et mobilités ;
- Gestion des déchets.

Alors que la loi NOTRé demande aux Régions de concerter largement les territoires pour construire le projet de SRADDET, la Région Grand Est nouvellement fusionnée (anciennement Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine) a décidé de saisir cette opportunité pour « faire région ». Ainsi, la Région Grand Est a souhaité que la concertation soit au cœur de la méthode d'élaboration du SRADDET. Ainsi les territoires ont été invités à participer individuellement et collectivement, parfois pour la première fois, aux différentes étapes de l'élaboration de ce schéma.

2. Une démarche de co-construction plus qu'une concertation

Au-delà d'engager les territoires dans la construction d'un projet commun, cette large concertation aura eu un bienfait inattendu : celui de faire se

connaître et de faire travailler ensemble des acteurs aux compétences variées.

En effet, la Région a proposé à ses différents partenaires de travailler en transversal et à une nouvelle échelle. Cela a permis de créer de nouvelles dynamiques ou d'en renforcer certaines émergentes, comme les démarches inter-SCoT. Les territoires ont, tout au long de la procédure d'élaboration du SRADDET, travaillés et réfléchis ensemble et, parfois même, ont rédigés des avis ou contributions collectives. Par ailleurs, on peut ajouter que cette démarche est tout à fait cohérente avec les principes du développement durable qui - par essence - mêle différentes approches (environnementale, sociale et économique).



3. Des documents communicants et pédagogiques

Le SRADDET étant composé de plus de 1600 pages, il était essentiel, de proposer des versions plus simples, pédagogiques et accessibles. C'est pourquoi des synthèses des trois principales parties du SRADDET ont été rédigées (synthèse du diagnostic, de la stratégie et du fascicule). Pour toucher un public toujours plus large (citoyens, élus, associations...), une brochure communicante sur l'ensemble du schéma a également été élaborée. Enfin, dans une logique d'échange et de travail avec nos voisins européens, les brochures ont été traduites en allemand et en anglais.



Brochure SRADDET

Version allemande
de la synthèse de la stratégie





Les trois documents de synthèse du SRADDET

Une concertation adaptée à chaque étape du projet : diagnostic, stratégie, fascicule

1. Elaboration du RAPPORT du SRADDET : diagnostic territorial et stratégie du Grand Est

Les séminaires de co-construction de 2017

D'abord, rappelons que le diagnostic territorial du Grand Est est un état des lieux régional, dans l'ensemble des thématiques du SRADDET. Le territoire du Grand Est est passé à la loupe pour savoir : Quelle est la situation du Grand Est ? Quels sont ses points forts et ses faiblesses ?

C'est à partir de ce diagnostic que 3 enjeux fondamentaux ont été identifiés et ont servi de base pour la réalisation d'une stratégie d'aménagement du territoire pour le Grand Est.



Pour ces deux premières étapes, la Région a mis en place 7 séminaires organisés sur l'ensemble du territoire associant les collectivités territoriales, des représentants de l'Etat, des associations, des grandes entreprises, les chambres consulaires, des partenaires européens, les régions voisines, etc :

- Egalité et aménagement du territoire (Châlons-en-Champagne - 19 mai 2017)
- Transport et mobilité (Nancy - 16 juin 2017)
- Biodiversité et eau (Metz - 26 juin 2017)
- Climat, air et énergie (Strasbourg - 5 juillet 2017)
- Transfrontalier (Strasbourg - 20 novembre 2017)
- Transversal - changement climatique et inégalités territoriales (Metz - 23 novembre 2017)



L'objectif de ces séminaires était d'offrir à l'ensemble des élus et des acteurs du territoire régional un temps de co-construction du rapport du SRADDET en contribuant en atelier à :

- la consolidation du diagnostic et des enjeux d'égalité et d'aménagement des territoires ;
- l'identification de pistes d'objectifs pour la stratégie régionale d'aménagement.

Les participants se retrouvaient autour d'une matinée en plénière afin que soit partagés des premiers éléments de diagnostic à l'échelle régionale et en ateliers de travail l'après-midi durant lesquels les participants identifiaient collectivement des éléments de diagnostic complémentaire et des enjeux importants auxquels ils souhaitaient que le SRADDET réponde. Ainsi une quantité très importante de données ont été réunies, ce qui a permis, en complémentarité du travail des services de la Région, de nourrir le diagnostic territorial et de donner les lignes directrices de la stratégie souhaitée par les territoires.

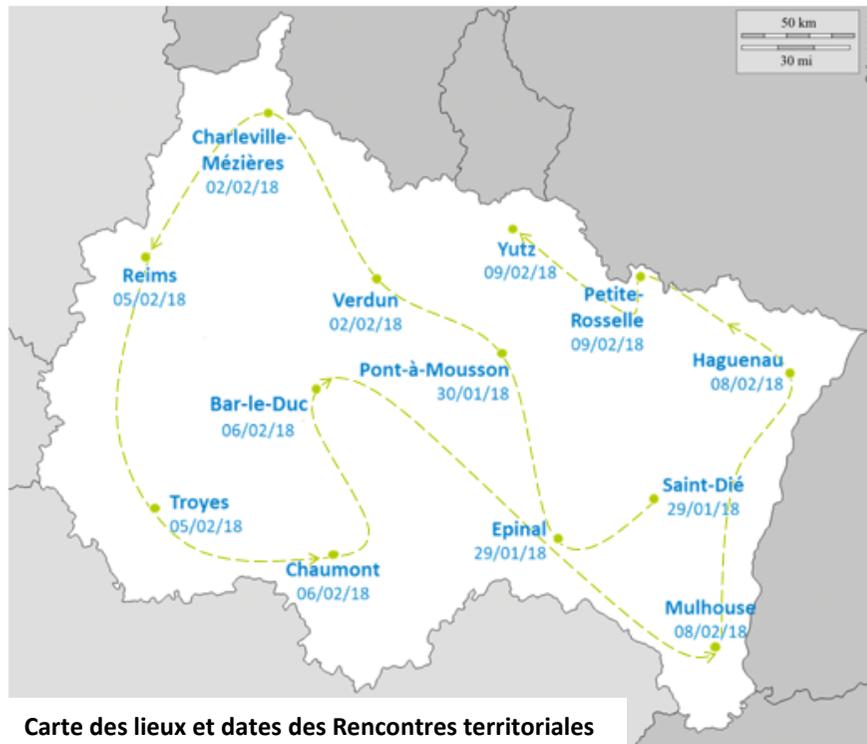


En parallèle, à l'automne 2017, la Région a fait un appel à contributions écrites. Ainsi, les partenaires du Grand Est dont les pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse) se sont largement mobilisés pour rédiger au total 100 contributions écrites. Ce riche travail a été analysé et a permis de nourrir efficacement le SRADDET en complémentarité des travaux réalisés lors des séminaires.

Les Rencontres territoriales du SRADDET

Du 29 janvier au 9 février 2018, 13 réunions ont été organisées dans tout le Grand Est pour présenter le projet de diagnostic, partager le projet de stratégie du SRADDET et recueillir les avis des territoires et partenaires de la Région. Au-delà des échanges, les participants étaient invités à donner leur avis sur le projet de stratégie via une grille d'appréciation des objectifs.

Ces rencontres ont regroupé plus de 1 200 participants et ont permis de compléter le projet de diagnostic et de faire évoluer le projet de stratégie pour mieux répondre aux attentes des territoires. Des représentants des territoires transfrontaliers étaient aussi présents et ont pu s'exprimer.



Carte des lieux et dates des Rencontres territoriales

Une consultation citoyenne en ligne

Du 03 avril au 03 mai 2018, les citoyens ont pu s'exprimer au sujet de la stratégie du SRADDET, en donnant leur avis sur ses points forts à travers un questionnaire en ligne. Pour diffuser cette consultation et la faire connaître, une communication ad hoc a été faite sur le site de la Région, via des spots radios, des affichages et sur les réseaux sociaux. La participation a été réussie puisque 2 900 citoyens ont donné leur avis, ce qui a permis de renforcer la stratégie en cours d'élaboration.

Par la suite les citoyens ont pu participer à la concertation sur les règles et mesures d'accompagnement via la plateforme en ligne (cf. ci-après).

Enfin un bilan qualitatif et quantitatif de la consultation citoyenne a été diffusé sur le site internet de la Région Grand Est.



Extrait du bilan de la consultation citoyenne

2. Elaboration du FASCICULE du SRADET

La concertation sur le fascicule, un sujet plus technique qui nécessitait une autre forme de concertation

Pour élaborer le fascicule du SRADET, la Région a proposé à la concertation une base de règles et mesures d'accompagnement à amender sur une plateforme en ligne pendant 3 mois (du 23 avril au 22 juillet 2018): les participants (partenaires de la Région y compris les citoyens) pouvaient demander à supprimer, modifier ou ajouter des règles ou mesures d'accompagnement. La concertation en ligne était la forme la plus adaptée à ce sujet très technique et précis, et qui, au-delà de donner un avis, nécessitait de prendre le temps de rédiger des propositions de formulation. C'est ainsi que 796 amendements ont été proposés par 74 contributeurs... Tous les avis ont été analysés et sont venus enrichir et modifier le fascicule.

En parallèle de cette concertation en ligne, 71 contributions écrites contenant 904 propositions d'amendements ont été faites par les territoires du Grand Est et ses voisins, et par les partenaires de la Région (publics et privés). Elles ont toutes été analysées et ont permis de compléter le projet de fascicule, dans le respect de la volonté régionale et des domaines d'action du SRADET.

Une stratégie réorganisée en deux axes : plus impactante pour répondre aux enjeux du Grand Est

Le résultat de la concertation sur le fascicule a permis de reconsidérer l'organisation du document et notamment de la stratégie. En effet, deux enjeux principaux sont apparus sur notre territoire : l'adaptation au changement climatique et les inégalités territoriales. La stratégie a donc été réorganisée pour faire apparaître clairement ces deux axes de travail et comment une stratégie ambitieuse peut y répondre.

AXE 1 : CHANGER DE MODÈLE POUR UN DÉVELOPPEMENT VERTUEUX DE NOS TERRITOIRES

AXE 2 : DÉPASSER LES FRONTIÈRES ET RENFORCER LA COHÉSION POUR UN ESPACE EUROPÉEN CONNECTÉ

Une co-construction tout au long de l'élaboration du projet...

1. Une concertation régulière par des réunions réseaux

Au-delà des contacts réguliers des services de la Région avec leurs partenaires, une concertation en bilatérale a été régulièrement mise en place, sous forme de réunions de travail avec les différents réseaux d'acteurs : Départements, les Agglomérations, les SCoT, EPCI sans SCoT, Agences de l'eau, associations, PNR, ADEME, Etat...



2. Des grands évènements pour marquer les temps forts du SRADDET

Le Conseil Régional souhaite réunir annuellement autour de temps forts liés au SRADDET, une stratégie ambitieuse qui porte un modèle de développement plus vertueux pour les territoires :

- Le 9 février 2017, le séminaire de lancement a réuni plus de 360 participants à Metz
- Le 30 novembre 2018, le séminaire de restitution a réuni à Metz plus de 400 personnes pour découvrir le projet de SRADDET complet



3. La consultation transfrontalière

Depuis le printemps 2017, des présentations de la méthode d'élaboration du SRADDET ont été faites aux espaces de coopérations transfrontalières : Conférence du Rhin Supérieur, Conseil Rhénan, Grande Région, délégation du Parlement Wallon et 5 Eurodistricts.

Puis, à l'automne 2017, un appel à contribution écrites, pour alimenter l'état des lieux et les objectifs, a été fait auprès des territoires frontaliers (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse). En parallèle, un séminaire dédié au transfrontalier dans le SRADDET (20 novembre 2017) a été organisé à Strasbourg et traduit en simultanée pour affiner la dimension transfrontalière du projet.

Les territoires transfrontaliers ont par la suite été régulièrement sollicités pour toutes les démarches de concertation mises en œuvre dans le cadre du SRADDET (plateforme de concertation, appels à contribution sur le fascicule, Rencontres Grand Est Territoires...) et dans des échanges réguliers dans le cadre des instances de coopérations transfrontalières pour faire des points d'actualités ou de pédagogie sur les éléments du SRADDET. La synthèse des objectifs du SRADDET a été traduite en anglais.

Des rencontres tournées vers l'information et la sensibilisation aux enjeux du SRADDET

En avril et mai 2019, une nouvelle série de 12 réunions a été organisée sur tout le territoire du Grand Est afin de présenter le projet de SRADDET complet et de répondre aux interrogations des participants. Ces réunions pédagogiques et participatives ont aussi permis de sensibiliser à l'enjeu d'un changement de modèle de développement pour vivre mieux tout en préservant l'environnement. La présence de deux grands témoins qui ont encouragé les participants à s'inscrire dans une démarche de changement

de paradigme en apportant leur vision transversale et à large échelle des actions à mener pour faire face aux enjeux du SRADET. Les rencontres ont permis aussi d'annoncer les moyens mis en œuvre par le Conseil Régional pour accompagner la phase de réalisation du schéma. Elles ont rassemblé plus de 700 participants.



La consultation réglementaire : un apport riche pour la finalisation du SRADET

L'année 2019 a été dédiée à la consultation réglementaire du SRADET. C'est une étape cruciale qui a permis aux citoyens et aux acteurs locaux d'étudier, puis de rendre un avis sur le projet de SRADET, arrêté le 14 décembre 2018 par le Conseil Régional Grand Est.

Les personnes publiques associées (ou PPA), sont définies par la loi NOTRe (Art. L. 4251-6.-I.) ont été sollicitées en janvier pour une durée de trois. Il s'agit des métropoles, des schémas de cohérence territoriale (SCoT), des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme, de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Durant cette période, elles ont été invitées à prendre connaissance du SRADET arrêté et rendre un avis sur le projet. Au total, ce sont 53 avis PPA qui ont été reçus : 5 avis favorables, 28 avis favorables avec réserves, 18 avis défavorables et 12 avis de structures non PPA qui sont réputés favorables (PNR, EPTB...).

En parallèle, dans le respect du protocole international de Kiev et de la convention d'Espoo, le SRADET a été soumis à la consultation des pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse et Pays-Bas pour les enjeux sur le Rhin), par la transmission du dossier complet et de synthèses traduites en anglais et allemand.

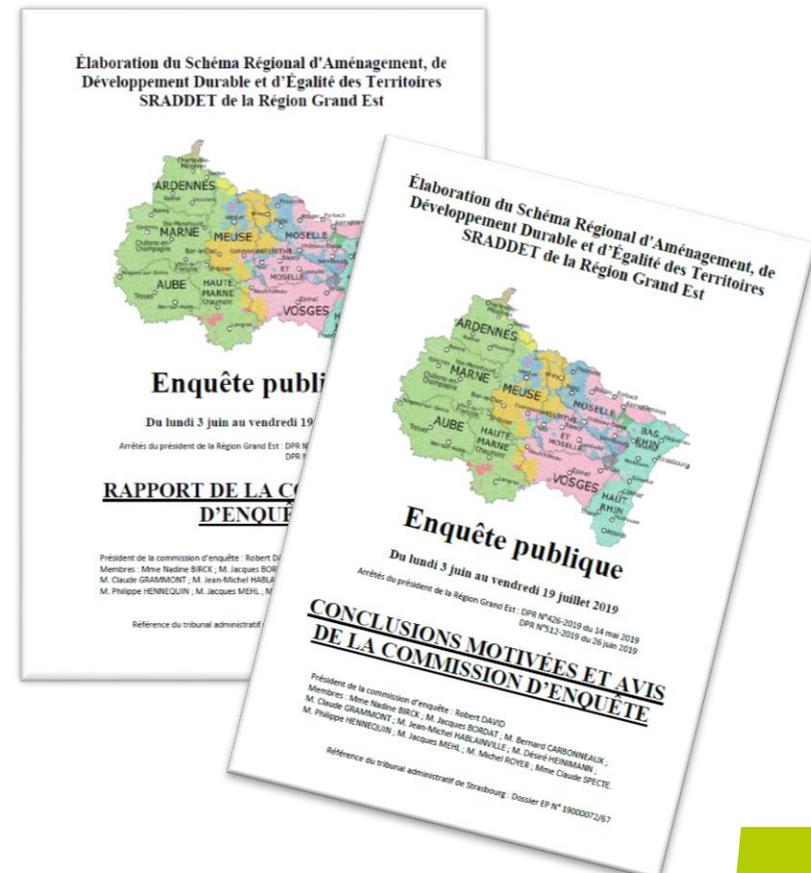
Suite à cette étape, un mémoire en réponse synthétisant les remarques et demandes de ces acteurs a été rédigé. En complément de la synthèse des avis, la Région a souhaité proposer des pistes d'évolution du document et notamment des règles. Ce mémoire a été intégré au dossier d'enquête que les participants à l'enquête publique puissent se prononcer sur les pistes d'évolution proposées par la Région.

Par ailleurs, la CTAP, conférence des collectivités locales, s'est réunie le 8 avril 2019. Durant ce débat, les participants ont eu l'occasion de s'exprimer sur le projet de SRADDET.

La dernière étape de cette consultation était l'enquête publique du SRADDET et de son évaluation environnementale. C'est une procédure réglementée d'information et de consultation, où chacun peut s'exprimer sur le projet de SRADDET. Cette enquête a été conduite par une commission de 11 commissaires enquêteurs. 14 sites de la Région ont été mobilisés pour mettre à disposition du public un exemplaire en format papier et sur un ordinateur du dossier d'enquête. Les registres papiers ont permis de recueillir plusieurs avis. En parallèle, un registre numérique était accessible sur internet. D'une durée initiale d'un mois (du 3 juin au 4 juillet), l'enquête a été prolongée de 2 semaines (jusqu'au 19 juillet) pour laisser plus de temps à la consultation. Au final, ce sont 291 contributeurs qui se sont mobilisés pour rendre 1 250 avis. Suite à la transmission du rapport de synthèse de l'enquête par la commission d'enquête, la Région a répondu à

l'ensemble des chapitres de cette synthèse. La commission d'enquête, après étude des avis PPA, des avis rendus dans le cadre de l'enquête publique et des réponses de la Région à la synthèse des avis, a émis un avis favorable avec deux réserves relatives au « scénario climat-air-énergie » et à la prise en compte des paysages dans le document.

La Région a répondu aux réserves émises par la commission d'enquête en faisant évoluer le SRADDET et a étudié les avis de l'ensemble de la consultation réglementaire, ce qui a permis de nourrir la version finalisée du SRADDET adoptée en séance plénière du Conseil Régional le 22 novembre 2019.





L'Europe s'invente chez nous



**Construisons
notre avenir
en Grand**